

Maison du Barreau 445, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2Y 3T8 514-954-3400 | 1 800 361-8495 www.barreau.qc.ca CI – 002M C.P. – P.L. 75 Certains pouvoirs d'inspection et de saisie

Montréal, le 24 mai 2012

Monsieur Bernard Drainville Président de la Commission des institutions Assemblée nationale du Québec Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires 3^e étage, bureau 3.15 Québec (Québec) G1A 1A3

Objet:

Présentation du Barreau concernant le projet de loi 75 intitulé *Loi* portant sur certains pouvoirs d'inspection et de saisie

Monsieur le Président,

Nous recevions avant-hier une invitation à comparaître devant la Commission des institutions au sujet du projet de loi 75.

Malgré les très courts délais, nous acceptons cette invitation.

Cette loi d'application particulière accorde des pouvoirs additionnels à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Il y aurait lieu de baliser et d'encadrer davantage ces nouveaux pouvoirs afin de réduire les risques de débats judiciaires de nature à nuire à l'efficacité de la commission.

Nos représentants formuleront sur place des observations, commentaires et suggestions à ce sujet, notamment en regard des articles 2, 3, 4,7,9 et 12 du projet de loi.

Vous remerciant pour l'invitation de la Commission parlementaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le directeur général,

Claude Provencher, LL.B., MBA

CP/MS/jm /008